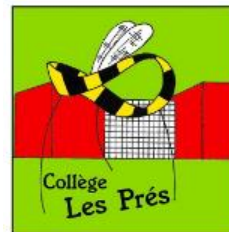


Année scolaire 2021-2022



# LIVRET PARENTS & RESPONSABLES LEGAUX

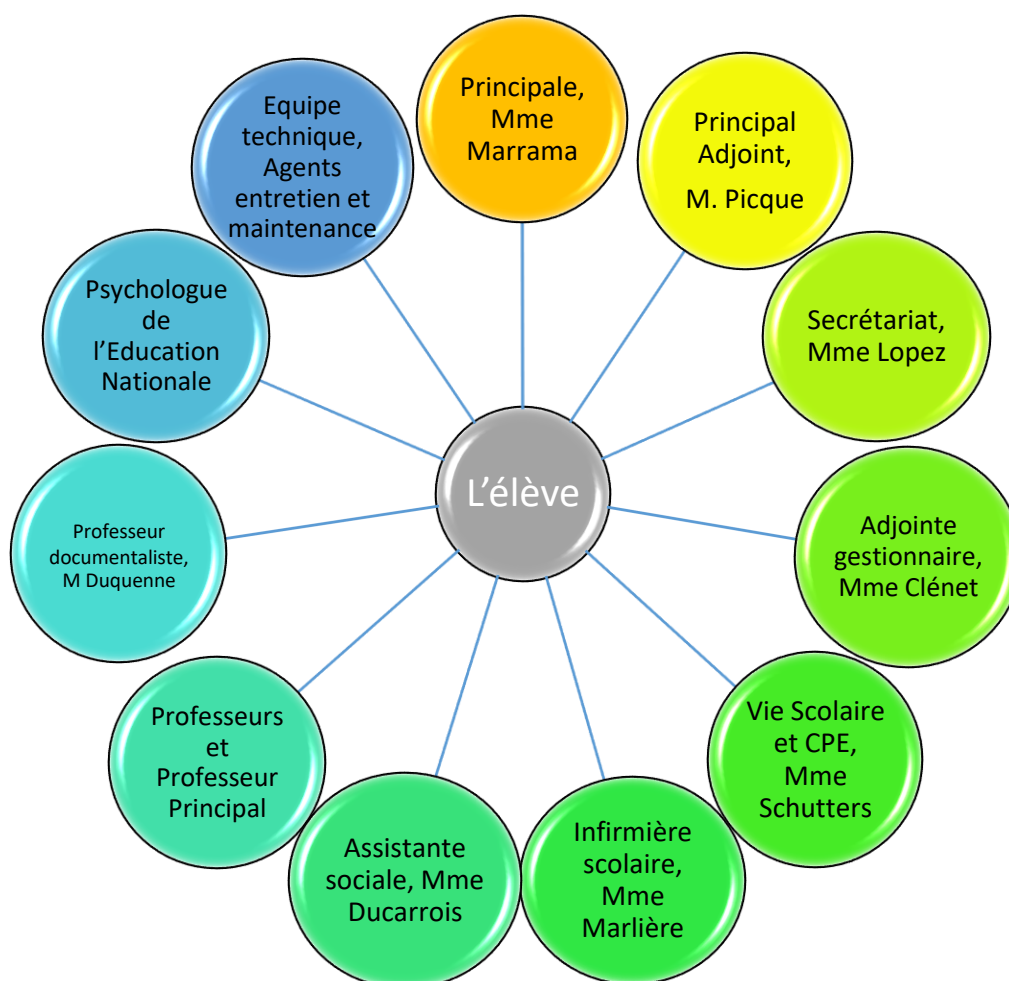
Collège Les Prés,  
Montigny-le-Bretonneux



## Table des matières

La communauté éducative : qui contacter ? .....	2
Les adresses et infos utiles .....	3
Horaires et accueil du public au collège .....	4
Changement 2021-2022 : Passage au carnet numérique.....	4
Carte d'identité de l'élève.....	4
Que faire en cas de .. ? .....	5
Le règlement intérieur en quelques mots.....	9
Les outils de communication .....	10
Pronote .....	10
Tutoriel Pronote (par M. Picque, Principal Adjoint) .....	10

## La communauté éducative : qui contacter ?



Contactez-nous : 01.30.57.15.15

**-La Vie Scolaire, les Assistants d'Education** : pour une absence, un retard, une autorisation de sortie, toutes questions relatives à la vie de votre enfant dans le collège.

**-La Conseillère Principale d'Education (CPE)** : pour toutes questions éducatives concernant l'assiduité, la ponctualité, le comportement, la vie scolaire quotidienne de l'élève.

**-Le secrétariat de direction** : pour toutes questions ou renseignements administratifs.

**-L'adjointe gestionnaire** : pour les questions financières ou liées à l'intendance.

**-L'Assistante sociale** : pour les questions relatives à l'aide sociale.

**-L'infirmière scolaire** : pour toutes questions ou renseignements relatifs à la santé et aux soins de votre enfant.

**-Le Psychologue de l'Education Nationale** : pour toutes questions relatives à l'orientation, la formation, le parcours scolaire et personnel de votre enfant.

**-Les professeurs et notamment le professeur principal** : pour toutes questions pédagogiques ou concernant le suivi et l'accompagnement de votre enfant.

## Les adresses et infos utiles

Collège Les Près,  
9 rue des Blés d'Or  
78180 Montigny-le-Bretonneux

01.30.57.15.15

### **Annuaire mail :**

-Le secrétariat : 0781818c@ac-versailles.fr

-La Vie Scolaire : [vie-scolaire1.0781818c@ac-versailles.fr](mailto:vie-scolaire1.0781818c@ac-versailles.fr)

**/ ! \** **UNIQUE** adresse mail pour joindre la Vie Scolaire (renseignements, absences, retards, autorisations exceptionnelles de sortie notamment le midi).

### **Les sites :**

-Site du collège, regroupant les documents et informations importantes :  
<http://www.clg-les-pres-mlb.ac-versailles.fr/>

-Pronote collègue (l'ent pour le suivi de votre enfant, emploi du temps, absences, retards, punitions) :

- Accessible [depuis le site du collège](#) (lien ci-dessus) avec [vos identifiants Pronote](#) (envoyé par mail en début d'année) ;
- Accessible depuis [l'application mobile](#) (gratuite) avec [vos identifiants Pronote](#) (/ ! \ il faut se connecter une première fois sur le site Pronote avec un ordinateur et flasher le code avec votre smartphone).

-Site C'midy, pour la demi-pension (inscription, facturation) :  
<https://www.so-happy.fr/sign-in>

N.B : Pour consulter l'emploi du temps, absences, retards, punitions, etc. vous devez vous rendre sur [Pronote](#).

**/ ! \ Les informations importantes**, ainsi que les alertes absences vous seront envoyées **par e-mail** (et non par sms).

## Horaires et accueil du public au collège

Les lundis, mardis et jeudis, vendredis : de 8h15 à 17h15.

Les mercredis : de 8h15 à 12h30.

**/ !\ Nous ne pouvons vous recevoir sans rendez-vous.**

Quand vous vous rendez au collège :

- Je sonne, me présente ;
- Je mets mon masque ;
- Je me dirige vers l'accueil ;
- Je signe le registre et j'attends mon interlocuteur dans le hall.

## Changement 2021-2022 : Passage au carnet numérique

Cette année, nous passons au carnet numérique :

- Votre enfant **n'aura plus de carnet papier** ;
- Il aura une **carte d'identité de l'élève** ;
- Toutes les informations seront **communiquées par Pronote et par mail**.

**Si vous n'avez pas d'adresse mail ou d'accès à internet, vous devez vous rapprocher de la CPE le plus rapidement possible. Un livret de correspondance sera donné à votre enfant.**

### Carte d'identité de l'élève

**Une carte d'identité de l'élève (+ étui)** sera distribuée à votre enfant. Elle comportera les éléments suivants :

- Coordonnée du collège ;
- Nom, prénom, classe ;
- Photo ;
- Autorisation de sortie ;
- Signature des parents ;
- Cachet de l'établissement ;
- Emploi du temps.

**Cette carte ne devra pas être plastifiée ou modifiée. Elle ne devra comporter aucune écriture.**

Elle permettra à votre enfant d'entrée et de sortir de l'établissement. Et elle permettra aux adultes de connaître son identité.

**Si la carte est perdue, abîmée ou détériorée** (pochette abîmée, écriture sur la carte, dessin, carte abîmée), il vous sera demandée **d'en racheter une** (carte + étui : 0€50 centimes).

**Le délai de refabrication d'une carte est d'une semaine minimum**, durant ce temps votre enfant ne pourra quitter l'établissement avant 17h.

## Que faire en cas de .. ?

Dans cette rubrique vous trouverez les réponses aux situations que vous pourrez rencontrer lors de la scolarité de votre enfant.

*Les situations sont rangées par ordre alphabétique.*

Situations	Que faire
<b>ABSENCES ELEVE</b>	
Mon enfant sera absent	Je préviens la Vie Scolaire <b>par mail ou via Pronote.</b>
Mon enfant est ou a été absent	J'appelle la Vie Scolaire pour prévenir <b>ET je fais un mail à la vie scolaire</b> pour <b>régler administrativement</b> l'absence. Si la Vie Scolaire n'est pas prévenue vous recevrez <b>un mail d'alerte.</b>
<b>ABSENCES PROFESSEURS</b>	
Un professeur est absent dans la journée	Votre enfant sera accueilli en permanence où il pourra s'avancer dans ses devoirs et son travail personnel. Il pourra également être accueilli au CDI.
Un professeur est absent en début de journée	Si l'absence est prévue et notifiée sur Pronote votre enfant ne doit pas être présent dans l'établissement.
Un professeur est absent en fin de matinée	Si votre enfant <b>est autorisé à sortir le midi</b> nous le laisserons sortir. S'il n'est pas autorisé à sortir nous ne le laisserons pas sortir. Il sera accueilli par la Vie Scolaire.
Un professeur est absent en fin de journée	Si vous avez <b>autorisé votre enfant à sortir</b> nous le laisserons sortir. Si vous ne l'avez pas autorisé il sera accueilli en permanence jusqu'à la fin habituelle de son emploi du temps.
<b>AMENAGEMENT SCOLARITE, TRAITEMENT</b>	
Mon enfant a besoin d'aménagement dans sa scolarité.	Je contacte l'infirmière et/ou CPE.
Mon enfant a besoin de prendre un traitement régulièrement	Je contacte l'infirmière scolaire.
<b>AUTORISATION DE SORTIE</b>	
Mon enfant est autorisé à sortir le midi	Vous avez rempli la fiche d'autorisation de sortie à l'inscription/réinscription de votre enfant.  Si vous avez coché « oui », sur le jour correspondant, votre enfant sera autorisé à sortir. Il devra quitter le collège dès la fin de sa matinée de cours.  Une fois qu'il sera rentré de nouveau dans le collège, il ne pourra en ressortir avant la fin de ses cours de l'après-midi.

<p>Mon enfant est autorisé à sortir en cas de professeur absent</p>	<p>Vous avez rempli la fiche d'autorisation de sortie à l'inscription/réinscription de votre enfant.</p> <p>Si vous avez coché « oui, j'autorise mon enfant à sortir en cas de professeur absent », nous le laisserons sortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A la fin de sa matinée, s'il est autorisé à sortir le midi ;</li> <li>• A la fin de sa journée, s'il n'est pas autorisé à sortir le midi.</li> </ul> <p>Si vous avez coché « non, je n'autorise pas mon enfant à sortir en cas de professeur absent », nous ne laisserons pas votre enfant sortir avant la fin habituellement de son emploi du temps. Il sera accueilli en permanence.</p>
<p>Mon enfant n'est pas autorisé à sortir le midi, je souhaite l'autoriser exceptionnellement</p>	<p><b>A chaque fois</b> que vous souhaitez que votre enfant sorte exceptionnellement de l'établissement vous <b>devrez adresser un mail</b> à la vie scolaire : <a href="mailto:vie-scolaire1.0781818c@ac-versailles.fr">vie-scolaire1.0781818c@ac-versailles.fr</a></p>
<p>Je souhaite changer le régime d'autorisation de sortie de mon enfant</p>	<p>Ce changement ne pourra être fait que de manière exceptionnelle et pour le reste de l'année scolaire.</p> <p>Il faudra adresser une lettre à la CPE. La carte de votre enfant sera refabriquée (délai 1 semaine minimum).</p>
<h2 style="color: green; margin: 0;">CANTINE</h2>	
<p>Inscription, facturation, etc.</p>	<p>L'inscription et la facturation de la cantine ne sont pas gérés par le collège mais par C'midy une entreprise extérieure. Il faut passer par eux.</p>
<p>Mon enfant est autorisé à sortir le midi mais il souhaite manger à la cantine ou rester au collège</p>	<p>Si votre enfant est autorisé à sortir le midi mais <b>qu'il ne sort pas</b> tout de suite après la fin de ses cours <b>(11h35 ou 12h30) il ne pourra pas sortir du collège avant ses cours de l'après-midi.</b></p>
<p>Mon enfant n'est pas autorisé à sortir un ou plusieurs midis dans la semaine, aura-t-il un casier ?</p>	<p>Un casier sera attribué à votre enfant avant la rentrée scolaire, <b>le numéro de ce casier figurera sur son emploi du temps</b>, au dos de sa carte de l'élève avec le tampon Vie Scolaire.</p> <p><b>Vous devrez fournir un cadenas</b> et l'élève devra se présenter auprès d'un AED ou de notre agent de maintenance pour le positionner sur son casier en début d'année scolaire.</p>

<b>CARTE DE L'ÉLÈVE</b>	
Mon enfant a oublié sa carte	L'oubli sera notifié sur Pronote. <b>Votre enfant ne pourra sortir AVANT 17h</b> car sans sa carte nous ne pourrions vérifier ses autorisations de sortie et son emploi du temps. Vous serez prévenu par la Vie Scolaire par téléphone.
Mon enfant a perdu ou a abîmé sa carte	Il devra en racheter une. Vous devrez faire une lettre à l'attention de la CPE et de l'adjointe gestionnaire. <b>Carte + pochette : 0€50.</b>  Délai de refabrication de la carte : 1 semaine minimum (l'élève ne pourra sortir avant 17h pendant ce délai).
<b>DEMEMAGEMENT / CHANGEMENT COORDONNEES</b>	
Je déménage ou je change de coordonnées ( <i>adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale, etc.</i> )	Je rédige un mail ou une lettre à l'attention du secrétariat de direction.
<b>INAPTITUDE A LA PRATIQUE SPORTIVE (EPS)</b>	
Mon enfant est inapte à la pratique sportive (EPS)	Votre enfant devra transmettre son certificat médical à son enseignant d'EPS au début du cours.  Selon la raison de l'inaptitude, le lieu de pratique sportive et les conditions météo : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre enfant suivra son professeur et sa classe pour assister au cours sans pratiquer ;</li> <li>• Votre enfant sera accueilli en permanence.</li> </ul> <p><i>/! Une inaptitude à la pratique sportive ne dispense pas l'élève de cours d'EPS ni de présence au sein de l'établissement.</i></p>
<b>MANUEL</b>	
Mon enfant a égaré ou détérioré son manuel	Vous devrez racheter ou rembourser le manuel. Aucun certificat de fin de scolarité ne sera délivré si l'ensemble des manuels ne sont pas restitués ou réglés.
<b>RETARD</b>	
Moins de 10 minutes de retard	Votre enfant <b>sera accepté en cours</b> , le retard sera notifié sur Pronote. Vous recevrez un mail et vous devrez nous indiquer le motif du retard.



Entre 10 minutes et 20 minutes de retard	<p>Votre enfant sera accueilli en permanence, il sera notifié <b>absent non valable</b> à son cours.</p> <p>Vous recevrez un mail et vous devrez nous indiquer en avoir pris connaissance.</p>
Plus de 20 minutes de retard	<p>Votre enfant ne sera pas accueilli dans l'établissement si c'est sa première heure de cours.</p> <p>Il sera notifié absent non valable à son cours.</p> <p>Vous recevrez un mail et vous devrez nous indiquer en avoir pris connaissance.</p>
<b>Motifs Non Valables</b>	<p>Toilettes si motif récurrent, panne de réveil, bus manqué de manière récurrente, promenade ou détour entre les cours, etc.</p> <p>Au bout de <b>3 retards non valables</b> par trimestre votre enfant sera retenu une heure. Vous serez informé de cette mise en retenue <b>par mail</b>.</p>
<b>Motifs Valables</b>	<p>Toilettes exceptionnellement, infirmerie si estimé valable par l'infirmière, problème de transport, convocation CPE/direction, etc.</p>

## Le règlement intérieur en quelques mots

### Au collège il est interdit :

- D'être en possession de **sucrieries, nourritures, boissons**. Ce sera confisqué et jeté pour éviter tout risque d'intoxication (denrée périssable).
- **D'utiliser son téléphone portable** : il **doit être éteint et dans le sac de votre enfant**. Sinon il sera confisqué et rendu à la fin de la journée. S'il a besoin de vous joindre il peut se rendre en Vie Scolaire. Si vous devez le contacter vous pouvez joindre la Vie Scolaire.
- De **circuler dans les couloirs** hors intercour.
- D'être en **possession d'objets qui n'ont pas d'utilité pour les cours** et l'école (produits cosmétiques/esthétiques, brosse à cheveux, outils, etc.)
- D'être en **possession d'objets dangereux et/ou représentant une arme et/ou pouvant devenir une arme aux yeux de la loi** (arme blanche, arme factice, etc.)
- D'être en **possession d'objets interdits et/ou de substances illicites** (cigarettes électroniques, drogues, etc.).

### Il est demandé aux élèves :

- D'avoir **une attitude correcte** ;
- D'avoir **une tenue vestimentaire correcte et décente** : les jeans troués sont interdits, les vêtements trop courts sont interdits.

Dans ce cas, **une blouse ou un tee-shirt long lui sera prêté**. *Ces blouses et tee-shirt sont nettoyés et désinfectés après chaque utilisation.*

En cas de manque de blouses ou tee-shirts propres ou d'infractions récurrentes à cette règle, **votre enfant sera accueilli en permanence**, il ne pourra assister à ses cours. Vous serez contactés et il vous sera demandé d'amener un vêtement de rechange dans la mesure du possible.

## Les outils de communication

### Pronote

Pronote est le nouvel Environnement Numérique de Travail. **Vous aurez un identifiant** (envoyé par mail en début d'année), vous pouvez vous connecter via le site du collège ou via l'application mobile (simple et gratuite, première connexion sur le site, code à flasher avec le téléphone).

Pronote est à consulter très régulièrement. Vous pouvez y voir :

- **L'emploi du temps**, les modifications de celui-ci ou les professeurs absents ;
- Les **absences de votre enfant** ;
- Les **retards de votre enfant**, ainsi que le motif ;
- Les **observations travail / comportement** ;
- Les **punitions** ;
- Les **exclusions de cours**.

**Si vous ne bénéficiez pas d'une adresse mail et/ou d'une connexion internet (ordinateur ou téléphone mobile), merci de le signaler à la CPE, le plus rapidement possible.**

### Tutoriel Pronote (par M. Picque, Principal Adjoint)

Se connecter au site du collège à l'adresse suivante :

<http://www.clg-les-pres-mlb.ac-versailles.fr/>

The screenshot shows the homepage of the Collège Les Près website. At the top, there is a banner with the school's name and a photo of the building. Below the banner, contact information is listed: '9 rue des Blés d'Or, 78180 Montigny le Bretonneux', 'Tel : 01 30 57 15 15', 'Fax : 01 30 60 03 66', and '0781818c@ac-versailles.fr'. A callout bubble points to this contact information with the text 'Coordonnées du collège'. Below the banner, there is a navigation menu with 'Présentation du collège' and 'Projet d'établissement'. The main content area is divided into three columns. The left column has a 'Sommaire' section with links to 'L'établissement', 'Enseignement', 'Boîte à outils pédagogique', 'Projets de classe, ateliers et clubs', 'Association Sportive', 'Voyages et sorties', 'Diplômes', 'Orientation', 'Conseil de Vie Collégienne et CESC', and 'Autour de la scolarité'. The middle column has a 'Bienvenue sur le site du collège Les Près' section and a 'Derniers articles' section with links to 'Demandez une bourse de collège', 'Protocole COVID19 Rentrée scolaire sept 2020', 'Covid19 - Rentrée 2020', 'Futur élève de 3ème ? Des révisions de Mathématiques pour vous !', 'Lectures de vacances 2020', 'Horaires de rentrée RS 2020-21', 'Listes des fournitures pour l'année 2020-21', 'Inscription RESTAURATION 2020-21', and 'Piles solidaires- Lettre d'info n°2'. The right column has a 'Journée nationale des sciences de l'ingénieur au féminin' section with a photo of a group of people. At the bottom of the page, there is a 'Sites' section with a link to 'PRONOTE'. A callout bubble points to this link with the text 'Lien vers PRONOTE'. The Windows taskbar is visible at the bottom of the screenshot.



Connexion  
« Parents »

Personnalisation du mot de passe

Lors d'une première connexion, vous devez impérativement personnaliser votre mot de passe

Nouveau mot de passe

Confirmation du nouveau

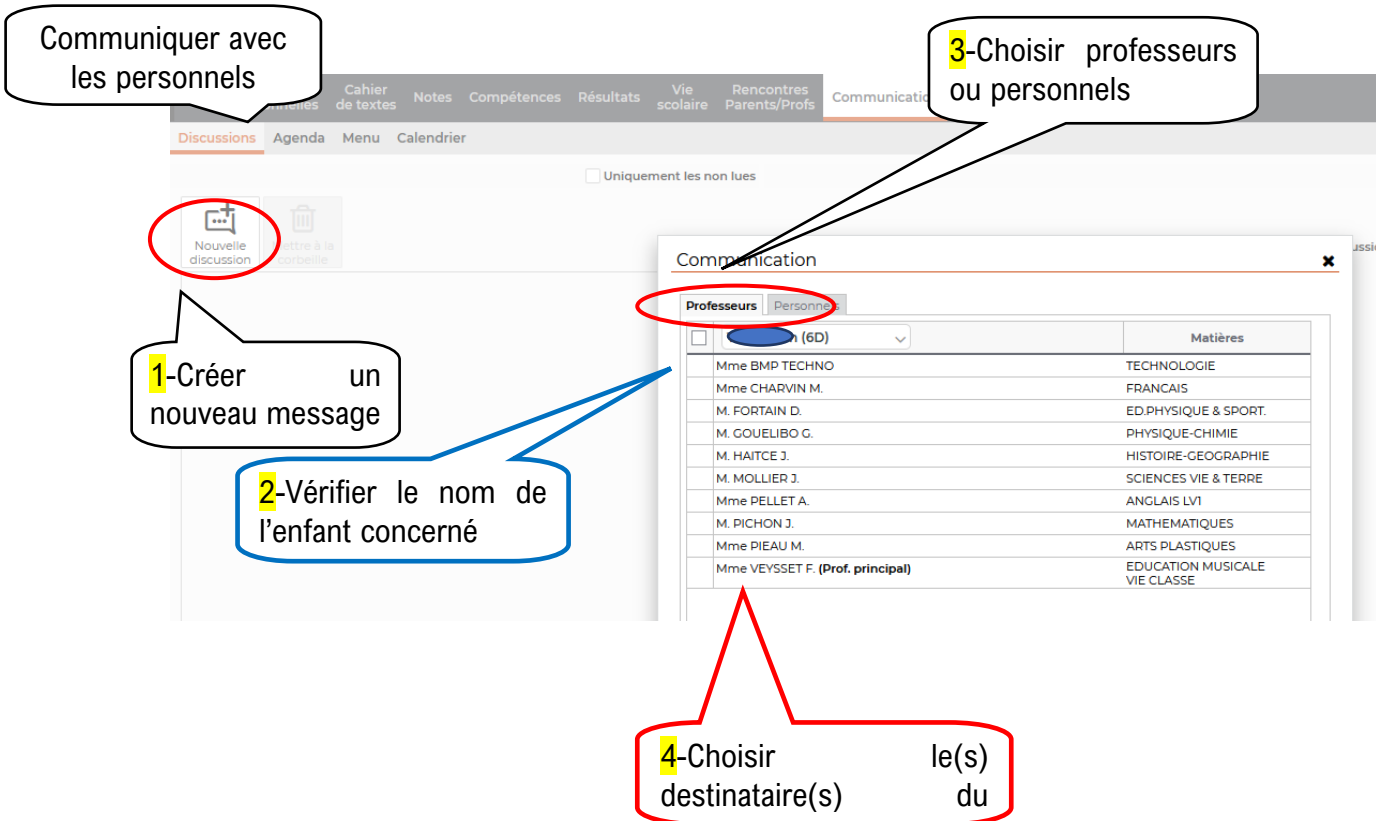
**Le mot de passe doit :**

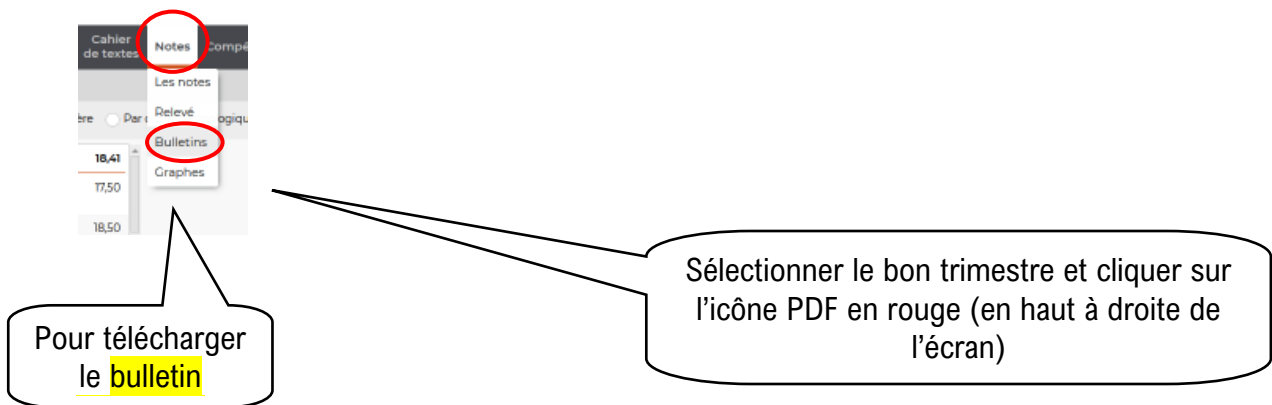
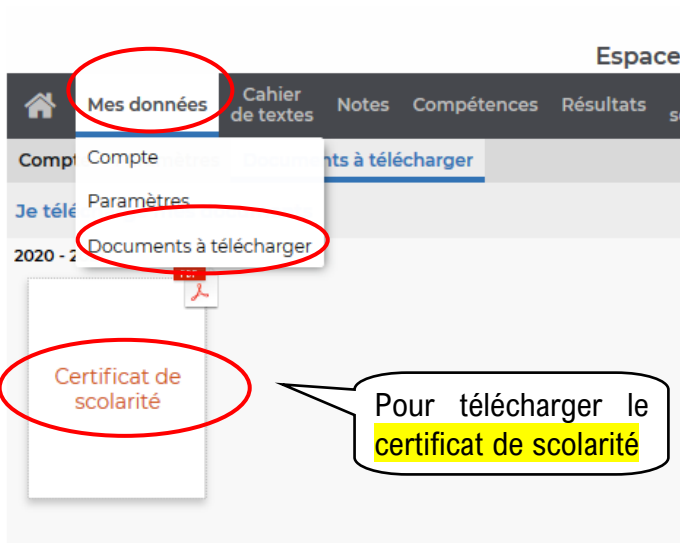
- contenir au moins un caractère numérique
- contenir au moins une lettre
- être différent du nom et de l'identifiant
- être différent du mot de passe actuel

[Consulter notre politique de sécurité des mots de passe](#)

Annuler Valider

Personnalisez votre mot de passe et confirmez en le recopiant une seconde fois en dessous puis validez.





**BONNE ANNEE SCOLAIRE AU COLLEGE LES PRES !**